



Fédération Marocaine Des Industries Du Cuir

Plafonds et taux de remboursement des Actions de Formation

Le remboursement des actions réalisées par les entreprises et finançables par les CSF est calculé sur la base du Coût Retenu tel que défini dans le glossaire.

Les Demandes de Financement Individuelles émanant des entreprises privées payant moins de 3 Millions de DHS de Taxe de Formation Professionnelle (TFP) par an

Plafonds de Remboursement (PR)

Les plafonds, qui dépendent de la TFP Déclarée et qui sont décrits dans le tableau suivant, concernent les Actions de Formations Planifiées (FP) et les Actions de Formations Non Planifiées (FNP). Les Actions Alphabétisation Fonctionnelle (Alpha) sont financées en dehors de ces plafonds.

Si la TFP Déclarée est...	... le Plafond de Remboursement est égal
0 DHS < TFP Déclarée < 20 000 DHS	10 fois la TFP Déclarée (15 fois la TFP Déclarée s'il y a une Etude de Diagnostic Stratégique approuvée)
20 000 DHS < TFP Déclarée < 200 000 DHS	300 000 DHS s'il y a une Etude de Diagnostic Stratégique approuvée
200 000 DHS < TFP Déclarée < 3	TFP Déclarée

Tableau 1 - Plafonds de Remboursement des entreprises privées payant moins de 3 MDHS de TFP

Taux de Remboursement (TR)

Les Taux de Remboursement (TR) qui sont appliqués selon le Type d'Action sont précisés dans le tableau suivant :

Type de l'Action	Taux de Remboursement
Formation Planifiée (FP) réalisée par un organisme externe	70 % du Coût Retenu
Formation Non Planifiée (FNP) réalisée par un organisme externe	40 % du Coût Retenu
Alphabétisation Fonctionnelle (Alpha)	qui est plafonné à 3 000 DHS par personne
Formation Planifiée (FP) Réalisée en Interne	70 % du Coût Retenu à raison de 800
Formation Non Planifiée (FNP) Réalisée en Interne	40 % du Coût Retenu à raison de 800 DHS/jour
Formation Longue Durée	70% du coût retenu qui est plafonné à 50 000

Tableau 2 - Taux de Remboursement des CSF des entreprises privées payant moins de 3 MDHS de TFP

Les frais relatifs aux Actions Alphabétisation Fonctionnelle sont financés en dehors du Plafond de Remboursement (PR) accordé à l'entreprise.
Tous les montants sont réputés Hors Taxes et l'entreprise paie la totalité de la TVA.

Les Plans de Formations Groupées

Plafonds de Remboursement (PR)

Ces plafonds sont fixes dans le cadre du budget alloué à l'association d'entreprises ou à la zone industrielle par le CCCSF.

Taux de Remboursement (TR)

Les Taux de Remboursement (TR) est le suivant:

Type de l'Action	Taux de Remboursement
Actions du Plan de Formation	<ul style="list-style-type: none">• 90% HT à l'organisme ayant réalisé l'action de Formation Groupée• 10% HT à l'association des actions

Tableau 3 - Taux de Remboursement pour les Formations Groupées

Les entreprises participantes auront à payer leur part : 10% du montant HT et la totalité de la TVA du coût de la formation

Les frais relatifs aux formations groupées sont financés en dehors du Plafond de Remboursement (PR) accordé à l'entreprise.

Les Demandes de Financement émanant des Grands Etablissements: Les Grands Etablissements sont :

- Les Etablissements publics et les sociétés d'Etat (voir liste jointe en annexe 1)
- Les Banques, les sociétés d'assurances et les organismes financiers dont l'effectif des salariés est supérieure ou égale à 100 personnes.
- Les entreprises privées dont la contribution au titre de « l'Alphabétisation TFP » est supérieure à 3 millions de DHS

Plafonds de Remboursement (PR)

Le plafond de remboursement ne peut dépasser 50 % de la TFP Déclarée

Taux de Remboursement (TR)

Les Taux de Remboursement (TR) qui sont appliqués selon le Type d'Action sont précisés dans le tableau suivant :

Type de l'Action	Taux de Remboursement
Action d'Ingénierie de Formation réalisée en Actions de Formations Planifiées	40 % du Coût Retenu Pour les Etablissements Publics et Sociétés d'Etat, les frais de placement sont remboursés
Actions de Formations Non Planifiées	
Actions Alphabétisation Fonctionnelle	80 % du Coût Retenu qui est plafonné à 3 000 DHS par
Formation Longue Durée	40% du coût retenu qui est plafonné à 50 000 DHS par

Tableau 4 - Taux de Remboursement pour les Grands Etablissements

Source : Secrétariats d'état chargé de la formation professionnelle
